## Avantages particuliers pour certains dons, fondations ou dépôts à fonds perdus

Dons		Fondations		Dépôts à fonds perdus		Payées par la commu- nauté sur avis du décès			
\$	100.00	\$ 500.00	\$	500.00		5	messes	basses	
	500.00	1,000.00		1,000.00		10	6.6	6.6	
I	,000.00	1,500.00		1,500.00		20	6.6	4.6	
2	,000.00	2,000.00		2,000.00		25	6.6	6.6	

Outre ces 25 messes basses, un bienfaiteur, qui fait un don, ou une fondation, ou un dépôt de \$2,000.00, a droit à un service funèbre chanté dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, le plus tôt possible après son décès.

